



## LA LETTRE

### Édito

**L**e mauvais temps, les pêcheurs connaissent bien. Surtout en hiver. Mais cette fois-ci la durée était vraiment exceptionnelle. Pratiquement deux mois sans pouvoir sortir, ça a plombé la trésorerie de bon nombre d'entreprises. Car aujourd'hui, il n'y a pas trop de douze mois dans l'année pour arriver à joindre les deux bouts ! Alors un trou de deux mois, c'est difficile à rattraper.

Heureusement que la sortie de « crise » a été à la hauteur. Le mauvais temps a effectivement eu un effet très positif sur la ressource. Pour la pêche au large en tout cas, il faut remonter 40 ou 50 ans en arrière pour arriver à de telles productions ! Pourtant nous pouvons constater que la nature est malgré tout chamboulée et que la saison de la langoustine peut s'en trouver impactée. La forte présence de merlan bleu dans les zones de pêche n'est pas forcément un bon signe dans la mesure où les deux espèces cohabitent plutôt mal en temps normal. Attendons de voir... Notre OP a mis à profit cette période pour mettre en place sa nouvelle politique de gestion. Comme quoi à toute chose malheur est bon.

**Patrice Donnat**

*Président directeur de  
Les Pêcheurs de Bretagne*

## Sommaire

### Zoom sur...

Quelques idées qui posent question

### Dossier

La gestion des quotas...

### Repères

Le guide de la réglementation 2014 est sorti

### Projet

De nouvelles missions pour LPdB

### Les chiffres

Tonnages, valeurs, prix moyens et quotas par espèces

### Brèves...

### Portrait

Yannick Larssonneur, Flipper III Le Conquet

## Zoom sur... quelques idées qui posent question

**La PCP est définitivement adoptée, c'est donc la fin des négociations ?**

**Malgré l'adoption définitive de la PCP, les discussions sont loin d'être terminées.** Elles continuent sur des points très importants pour notre avenir. Notamment sur la question de l'interdiction des rejets.

**Comme nous savons que le diable est dans les détails ce n'est pas le moment de baisser la garde.** Les discussions continuent également au niveau régional sur la question des contrôles. Les états membres ont déjà constitué des groupes régionaux pour étudier la question et notre organisation est associée à ces pourparlers. Nous sommes consultés principalement pour des avis techniques. Le temps presse car les états membres doivent faire des propositions pour les pêcheries pélagiques. Rappelons que pour ces dernières, l'interdiction de rejet est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Le permis à points va permettre de lutter contre les abus des pêcheurs !**

**Pour Les Pêcheurs de Bretagne (LPdB), c'est un non catégorique.**

99,9 % des infractions relevées sont le fait d'étourderies ou de méconnaissances réglementaires. C'est du moins ce que nous constatons pour notre organisation. En revanche, certains pêcheurs européens ou extra-européens pêchent sans droits. Et eux méritent d'être sanctionnés. Nous n'avons rien contre les sanctions tant qu'elles sont justifiées.

**Que les tricheurs soient sanctionnés, c'est normal !** Mais il est important que les sanctions soient proportionnées et ne menacent pas le développement économique d'entreprises déjà fragilisées. Quoi qu'il en soit, LPdB n'est pas très inquiet pour ses adhérents. Même si ce n'est pas une réforme très populaire, nos pêcheurs ne commettent pas d'infractions graves.

**Avec les nouvelles missions de l'OP, la filière est renforcée et le poisson est mieux valorisé.**

**Certainement même s'il est encore un peu tôt pour se prononcer.**

Avec la disparition du prix de retrait, notre OP prend désormais en charge la gestion des débarquements et devient acquéreur par défaut quand les prix atteignent un niveau minimum. Ça marche plutôt bien pour l'instant. Cette nouvelle organisation renforce les relations entre les OP et les acheteurs. La structuration de la filière se renforce et ça c'est très positif pour l'avenir. Mais le temps confirmera ou infirmera ces premières impressions. Rien n'est encore gagné.



**Il n'y a plus de poissons en mer ?**

**C'est totalement faux !**

Au moins pour la pêche au large, toutes nos observations prouvent que la ressource est entre 30 et 40 % plus abondante cette année que l'année dernière à la même période. C'est même très spectaculaire. En plus, c'est un constat valable pour toutes les zones où travaillent nos adhérents. C'est certainement le résultat de dix années de bonne gestion. Même s'il y a moins de bateaux, nos efforts paient. C'est incontestable ! Mais cette arrivée brutale d'un si grand volume de poissons n'est pas sans effet sur les prix. Le merlu en est un très bon exemple. Nous avons été contraints de stopper cette pêche temporairement pour stabiliser les prix à un niveau relativement acceptable. Le problème ce n'est donc pas la ressource mais les à-coups du marché.

REPÈRES...



## Le guide de la réglementation 2014 est sorti

Dans un contexte où les réglementations sont de plus en plus nombreuses et les pêcheurs soumis au permis à points, le guide de la réglementation 2014 édité par Les Pêcheurs de Bretagne s'avère être un outil précieux pour tous les professionnels de la pêche.

Conformément à la mission d'information et de conseil qu'elle doit à ses adhérents, l'Organisation de Producteurs Les Pêcheurs de Bretagne (LPdB) publie son nouveau guide de la réglementation 2014. Edité à 900 exemplaires, il a comme principal objectif d'aider les professionnels de la pêche à y voir plus clair dans les méandres réglementaires en disposant d'un outil synthétique sur l'ensemble des obligations réglementant leur activité. Un exemplaire imprimé a été adressé à tous les adhérents et partenaires. Il est également téléchargeable via l'espace adhérent du site web ([www.pecheursdebretagne.eu](http://www.pecheursdebretagne.eu)).

Résultat d'une veille réglementaire constante tant au niveau européen qu'au niveau national, ce guide aborde avec beaucoup de clarté des points cruciaux comme la carte des zones interdites ou réglementées, les obligations inhérentes au journal de bord, le marquage des engins, les espèces interdites de pêche... L'édition 2014 comporte également une nouveauté pour les pêcheurs : les règles concernant les obligations de pesée.

# La gestion des quotas, un bras de fer permanent

*A Bruxelles, les états membres défendent leurs intérêts nationaux souvent avec âpreté. Les décisions de la Commission sont ensuite appliquées par le biais de mécanismes différents selon les pays. Tentons d'y voir plus clair dans le dossier français.*

Les niveaux de TACs et quotas sont revus tous les ans pour tous les membres de l'UE. Ce n'est en revanche pas le cas des « clés de répartition » qui ont été arrêtées sur la base des captures de la période allant de 1978 à 1981. Rappelons que ces « clés de répartition », stables depuis 1983, définissent les volumes autorisés par espèces et par pays. La France a par exemple droit à 94 % de la langoustine du golfe de Gascogne et l'Espagne à 6 %. Ces taux ne changent pas, seuls les tonnages sont revus chaque année avec les TACs.

« Pour ce qui est des mesures de gestion, Les Pêcheurs de Bretagne s'adaptent sans arrêt pour coller aux marchés. »

Les TACs concernent une espèce pour une zone donnée. Il y a par exemple quatre quotas différents pour la sole pêchée par nos adhérents, plus sept autres quotas dans les autres zones de pêche européennes. Pour la simple raison que les scientifiques considèrent qu'il s'agit de populations différentes. Précision importante : quelle que soit sa zone de pêche ou de débarquement, les prises d'un bateau français sont imputées à la France.

Voilà pour les principes généraux. Mais les conditions d'application de ces règlements sont différentes d'un pays à l'autre. Les états membres sont libres de choisir le mode de gestion qu'ils souhaitent. La France passe notamment par les OP. Au niveau national, la répartition par OP se fait au prorata des antériorités de leurs adhérents. Celles-ci sont définies par une

« photographie » des prises bateau par bateau effectuées entre 2001 et 2003. Un bateau apporte ainsi un pourcentage précis à son OP et la distribution nationale peut évoluer au gré des mouvements de navires.

Pour ce qui est des mesures de gestion, LPdB s'adapte sans arrêt pour coller aux marchés. Quand l'OP est par exemple excédentaire sur certains quotas (lotte et raie), les pêcheurs n'ont aucune restriction imposée. Quand le climat est tendu, sur le maquereau par exemple, les modalités peuvent être différentes selon les métiers. Un arbitrage par flottille est alors nécessaire. L'OP peut également procéder à des répartitions individuelles au moins sur les plus gros « faiseurs ».

Quoi qu'il en soit les OP ont intérêt à bien gérer les quotas tout au long de l'année. Pour éviter les dépassements en cours d'année, l'Etat lance une alerte à 80 % et ferme la pêche à 90 % sauf si l'OP assure qu'elle peut gérer la situation sans dépassement. Sinon des pénalités (baisse des quotas) sont appliquées dès l'année suivante. En clair, les OP en dépassement mettent en péril les efforts de gestion des autres OP. Finalement, ce système n'est fiable que si chaque OP et les producteurs hors OP font preuve de discipline.



## GESTION

# De nouvelles missions pour LPdB

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, LPdB a vu ses missions évoluer vers une gestion différente de soutien au marché. Le principal changement réside dans le nouveau dispositif communautaire qui, tout en interdisant les prix de retraits, permet aux organisations de producteurs de se porter acquéreur de la marchandise vendue par leurs adhérents.



Aujourd'hui LPdB passe des ordres d'achat et acquiert le poisson par défaut d'autre acheteur (voir aussi dossier de la newsletter n°3). L'Organisation de Producteurs se charge alors de la congélation et du stockage de la marchandise en attendant le moment favorable pour la vente.

Le mécanisme du prix de « déclenchement », inclus dans le précédent système, perdure néanmoins. Il est important de préciser que LPdB n'était aucunement obligé d'assurer ce service aux adhérents. Toutes les OP ne s'y sont pas mises et dans certaines, les prix peuvent descendre à quelques centimes d'euros, voire zéro...

Dans ce nouveau contexte, LPdB a choisi de continuer à aider les « Paniers de la mer » (association qui lutte contre le gaspillage alimentaire en redistribuant les dons à des œuvres caritatives) : 120 tonnes en 2013 sur 2 000 tonnes retirées du marché la même année). C'est peu pour le marché mais vital pour les bénéficiaires !

### L'OP soutient le marché tant bien que mal

Il est encore trop tôt pour évaluer les effets de ces nouvelles missions surtout avec un début d'année aussi chaotique. Pourtant, l'OP a réussi à soutenir le marché tant bien que mal malgré des fluctuations spectacu-

lares : après les tempêtes et durant trois semaines, 500 tonnes de produits débarquaient tous les jours sur les criées.

En temps normal, ces volumes correspondent à un très gros lundi ! Les plus gros efforts ont porté sur le merlu (300 tonnes), le grondin (200 tonnes) et le lieu jaune (110 tonnes).

L'essentiel de ces produits ayant été congelé pour transformation, soit à destination de la consommation humaine soit pour l'alimentation animale.

L'OP est par la suite obligée de trouver des débouchés intéressants et une meilleure valorisation des produits. Une mission difficile qui n'en est qu'à ses débuts...

## BRÈVES...

### La Scapêche se limite à 800 m

La Scapêche (Intermarché), premier armateur français de pêche, a pris l'engagement de ne plus aller chaluter, d'ici début 2015, au-delà de 800 mètres de profondeur. Une décision qui fait suite à une très importante campagne d'accusation du chalutage de grand fond mené par des associations environnementalistes. Le 10 décembre dernier, le Parlement européen avait décidé de ne pas interdire cette pêche mais de mieux l'encadrer.



### FEAMP arrêté

La nouvelle Politique commune de la pêche (PCP) va pouvoir entrer en action : le principe de son financement a été approuvé, mardi 28 janvier, par les institutions de l'Union européenne. Une fois adopté formellement, le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (Feamp) – un budget de 6,5 milliards d'euros pour la période 2014-2020 – va imposer de nouvelles priorités au monde de la pêche.



## Chiffres : bilan 2012/2013\*

**Tonnages : - 1,52 %**

102 669 T (≠ 104 253 T en 2012)

**Valeurs : + 0,21 %**

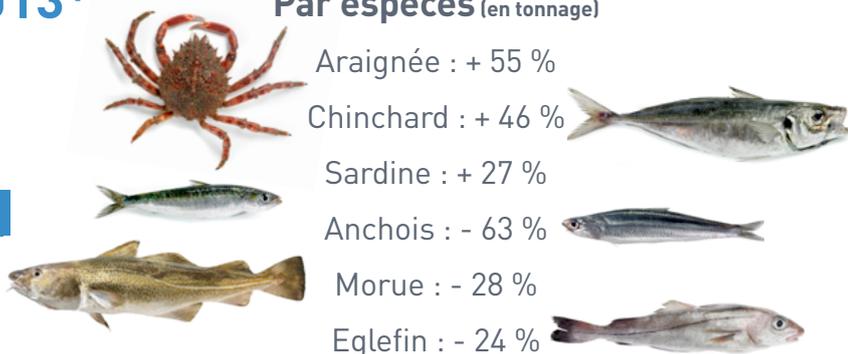
302 534 072 € (≠ 301 899 484 € en 2012)

**Prix moyen : + 1,76 %**

2,95 € (≠ 2,90 en 2012)

\*Sources : Les Pêcheurs de Bretagne 2014

### Par espèces (en tonnage)



# PORTRAIT

Yannick Larsonneur, patron d'un fileyeur/caseyeur au Conquet (Finistère)

## Petit hasard, grandes conséquences

**Yannick Larsonneur, patron du Flipper III au Conquet, sait combien la vie n'est pas un long fleuve tranquille. Du jour au lendemain, un petit événement inattendu peut tout faire basculer. Sans forcément générer de regrets...**

A peine amarré, le patron bondit sur le quai. Les caisses à poisson s'alignent à même le sol et les habitués font leur choix. Il est 18h30 au port du Conquet. Le Flipper III n'a même pas éteint les moteurs que les prises sont débarquées et aussitôt ventilées entre la criée, les mareyeurs et la vente aux particuliers.

Yannick Larsonneur et son épouse Annaïg font partie de ces marins qui tiennent à perpétuer la tradition de la vente directe « au cul du bateau ». « On n'est plus très nombreux à le faire, explique Yannick. Heureusement, ma femme veut bien s'occuper de ça et des livraisons à domicile. C'est important de garder un contact direct avec les clients. Et, vu les queues que l'on a régulièrement, les gens y sont aussi très attachés. »

« La mer m'a rattrapé. Comme quoi la vie bascule sur un simple hasard... »

à son père mais l'aventure ne dure que peu de temps. Les deux hommes ont du mal à s'entendre. Question de caractères. Yannick décide de prendre son indépendance, il achète le Flipper II puis fait construire son propre bateau au Croisic : le Flipper III. Le caseyeur/fileyeur de 15 mètres est « un bon bateau » selon son propriétaire. Assez bon de tout cas pour faire vivre la famille Larsonneur et les quatre membres d'équipage, Christian, Dominique, Yann et Thomas.

Même si... « C'est un métier de plus en plus dur, reconnaît le patron. On fait du chiffre mais on n'arrive plus à mettre de côté. Avant, par exemple, il fallait une tonne de tourteaux pour être rentable. Aujourd'hui, il en faut presque le double.



Et les tempêtes successives de cet hiver n'ont rien arrangé. « On a rien fait pratiquement pendant les mois de janvier et février et quand on a pu ressortir les prix n'étaient vraiment pas à la hauteur. Heureusement que j'ai aussi les casiers car les fileyeurs purs sont pas très en forme aujourd'hui, avoue Yannick. » La question des prix revient sans cesse dans le fil de la discussion. La faute à l'Europe, aux mareyeurs, à la grande distribution ? « C'est avant tout la faute aux pêcheurs français, analyse le patron. On dit oui à tout ! C'est comme ça, les Français sont les bons élèves de l'Europe... » Une opinion partagée par un grand nombre d'équipages du Conquet. Au point qu'en avril dernier, les marins ont bloqué le port pour dénoncer des ventes à des prix très bas du fait de la concurrence de bateaux anglais qui viennent vendre en Bretagne à des prix inférieurs aux bateaux bretons.

« On dit oui à tout ! C'est comme ça, les Français sont les bons élèves de l'Europe... »



Annaïg, la femme de Yannick, débute sa journée quand son mari la termine. Elle se charge de la vente et la livraison aux particuliers sur Le Conquet.

Yannick s'écarte sans regret de la foule pour parler d'un métier qu'il n'a pu éviter.

« A 18 ans, j'ai embarqué avec mon père à bord du Flipper II mais je n'avais qu'une idée en tête devenir pompier, se souvient-il. J'ai passé le concours et j'ai été reçu chez les pompiers de Paris. J'ai fait trois ans dans la capitale mais je voulais revenir sur Brest. Malheureusement, tout ne s'est pas passé comme prévu. J'ai alors rompu mon contrat et la mer m'a rattrapé. Comme quoi la vie bascule sur un simple hasard... » Il s'associe

« La gasoil représente près de 15 % de notre chiffre d'affaires et les filets coûtent de plus en plus chers. » Il faut donc enquiller les journées et partir plus loin pour mouiller les 60 kilomètres de filets et les 700 casiers. Du moins quand le temps le permet.

« Depuis la mi-novembre, avec le temps, on a eu du mal à poser les filets sinon on risquait de les abîmer. Alors on essayait de se rattraper en posant les casiers dès qu'il y avait une ouverture, dit-il, fataliste. »

« C'est pourtant un très beau métier, admet Yannick. Mais c'est énormément de responsabilités et de contraintes. Log book, permis à points, contrôles... Il faut arrêter de nous prendre pour des pirates. »

Yannick Larsonneur s'accroche tant qu'il peut à son métier et à la Bretagne. Mais peut-être qu'un jour sa femme acceptera de partir pour Cassis. Et cette fois-ci pas seulement pour de (trop) courtes vacances. ■

### La lettre d'information des Pêcheurs de Bretagne . Avril 2014 . N° 4

Directeur de Publication : Jacques Pichon. Comité de rédaction : Marion Fiche, Nolwenn Gace-Rimaud, Yves Foëzon. Conception, rédaction et mise en page : Djamel Ben Taleb, Décrocher la Une et Mathilde Desgré, Karbone Studio. Cette lettre est téléchargeable sur le site internet [www.lespecheursdebretagne.eu](http://www.lespecheursdebretagne.eu) Contact Presse : Agence Albine&co . 7 rue de Surene 75008 Paris . Tél : 01 58 18 35 25 . Fax : 01 58 18 35 29 // Mélanie Coquelin & Agnieszka Rochowicz . m.coquelin@albineco.com . a.rochowicz@albineco.com

CONTACTS  
QUIMPER  
Tel.+33(0) 2 98 10 11 11 . Fax.+33(0) 2 98 10 36 10  
7, rue Félix Le Dantec . Créach Gwen  
BP 61225 . 29102 Quimper

LORIENT  
Tel.+33(0) 2 97 37 31 11 . Fax.+33(0) 2 97 37 78 42  
6, rue Alphonse Rio . 56323 Lorient cedex

LE GUILVINEC  
Tel.+33(0) 2 98 58 02 11 . Fax.+33(0) 2 98 58 90 11  
Terre plein du port . 29730 Le Guilvinec  
op@pecheursdebretagne.eu